

C.I.J.

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis à la disposition de la presse :

Par une Ordonnance, en date du 22 novembre 1950, la Cour internationale de Justice a fixé les délais suivants pour le dépôt des documents de la procédure écrite dans l'affaire relative aux droits des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique au Maroc :

pour le Mémoire du Gouvernement de la République française,
au 1er mars 1951;

pour le Contre-Mémoire du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique,
au 1er juillet 1951;

pour la Réplique du Gouvernement de la République française,
au 1er septembre 1951;

pour la Duplique du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique,
au 1er novembre 1951.

La requête introduisant l'instance devant la Cour contre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a été déposée au Greffe de la Cour, le 28 octobre 1950.

La Haye, le 23 novembre 1950.
